



Giratoire de l'Arrivée : les Costarmoricains invités à donner leur avis

Fin septembre, les élus du Département des Côtes d'Armor ont approuvé le projet de réaménagement du giratoire de l'Arrivée (Plérin). "L'enjeu est de fluidifier et sécuriser la circulation dans ce secteur en développement", souligne Alain Cadec, Président du Département.

Le Conseil départemental lance une **procédure de participation du public** (en application de l'article L. 120-1 du code de l'environnement). Celui-ci est invité à donner son avis sur ce projet entre le **12 novembre et le 2 décembre 2015**.

Une note de présentation et des plans seront mis à la disposition des citoyens, qui pourront déposer des observations :

- sur le site internet du Département (www.cotesdarmor.fr)
- à l'accueil de l'Hôtel du Département (9, place Général de Gaulle, à Saint-Brieuc)
- à l'accueil de l'hôtel de ville de Plérin (rue de l'Espérance, à Plérin)
- par courrier au Conseil départemental des Côtes-d'Armor - DID / Service infrastructures, 9, place du Général de Gaulle, CS 42373, 22023 Saint-Brieuc, Cedex 1.

Après présentation à la Commission permanente de cette concertation, une synthèse des observations sera publiée sur le site internet du Département.

Contact presse

Nolwenn Tirel

Tél. 02 96 62 62 19 | 06 33 50 44 31

nolwenn.tirel@cotesdarmor.fr